VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 14
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'UTILISATION DE CREDITS OUVERTS
SUR LE CHAPITRE « DEPENSES IMPREVUES »

VU les articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 21 décembre 2018 votant le budget primitif 2019 ;

LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 12 JUIN 2019

ART. 1er – Dans le cadre de l'organisation de la retransmission de la finale du Top 14 de Rugby sur la Place de Jaude le 15 juin 2019, il convient de procéder à un virement de crédit de 60 000 € (soixante mille euros) du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022) nature 022 (dépenses imprévues) au chapitre 011 (charges à caractère général) fonction 415 (manifestations sportives) nature 6135 (locations mobilières), nature 6188 (frais divers), nature 60632 (fournitures de petit équipement non stockées), nature 60623 (alimentation), nature 60628 (achat fournitures, maillot ASM) et nature 6282 (frais de gardiennage) et au chapitre 65 (subventions) fonction 415 (manifestations sportives) nature 65 (frais SACEM).

ART. 2 - Il sera rendu compte de cette décision lors d'une séance du Conseil Municipal.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 NOV. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN